

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE
Commune d' AMANCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AMANCE

SEANCE DU 09 MAI 2019

Date de la convocation : 02 mai 2019

Date d'affichage : 02 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf mai à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

Présents : BROUILLARD Laurent, COLLIN Christelle, DROUILLY David, FEVRE Francine, FEVRE Maxence, MARCHAIS MELCHIOR Régine, PIETREMONT Jean-Michel, ROUYER Pascal, ROUYER Thibaut

Secrétaire : Madame MARCHAIS MELCHIOR Régine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2019_17 - -OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR ONF

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 **CONSIDÉRANT** le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre

2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;**CONSIDÉRANT** le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1 er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;**CONSIDÉRANT** les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;**CONSIDÉRANT** l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;**CONSIDÉRANT** que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, **DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2019_18 - ONF-PLAN AGRAINAGE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9	9	0	0	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan d'agrainage doit être mis en place afin de protéger la régénération de la forêt communale, lot de chasse n°1 et qu'une convention tripartite doit être signée entre la commune d'Amance, ONF, et le titulaire de droit de chasse, Mansuy Jacky Le Conseil Municipal, après entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de signer la convention tripartite pour le plan d'agrainage, **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives qui incombent à ce dossier.

2019_19 - PROJET PHOTOVOLTAIQUE : ETUDE DE FAISABILITE ET DEMANDE AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>

9	9	9	0	0	0
---	---	---	---	---	---

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société Baywa r.e. France, en partenariat avec la société C4B Finances, a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur des terrains privés situés sur la commune d'Amance, aux lieux_dits « Le Crot Genneron », « La Grande Charme » et « Bras de mer » (parcelles ZH n.1, 2 et 4; ZI n°1 et ZK n°12).

La société Baywa r.e. France conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens et solaires dits « clefs en main » en partenariat avec des développeurs locaux depuis 2008.

Dans ce cadre, Baywa r.e. France souhaite pouvoir réaliser des études sur le terrain d'implantation du futur parc, déposer toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc et signer avec le propriétaire privé une promesse de bail.

Après délibération, le Conseil Municipal **émet** un avis favorable à ce que :

Les sociétés C4B Finances et Baywa r.e. France réalisent ou fassent réaliser toutes les études nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque précité ;

Les sociétés C4B Finances et Baywa r.e. France signent les accords de maîtrise foncière nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque précité ;

Les sociétés C4B Finances et Baywa r.e. France formulent/déposent l'ensemble des demandes administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet photovoltaïque précité.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente les devis de Monsieur Éric WILLEMIN, auto-entrepreneur, pour les travaux de papiers peints, peintures, restaurer les placards et changer les sols dans le logement communal. Monsieur le Maire précise que la commune achète directement les matériaux à la société SOCOBOIS et BARBOT.

Monsieur le Maire informe que le contrat de Madame STEYER Maryline sera prolongé le temps des congés annuels, de Madame BLOUQUIN Sylvie.

Assainissement individuel : Monsieur le Maire évoque la visite de Monsieur VERNIZZI Philippe de la société MASTA WATER, qui explique les démarches à suivre pour y parvenir, avec une subvention de 6000.00€ et le choix de la société des travaux. Monsieur VERNIZZI Philippe propose une réunion publique afin de connaître plus de détails.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Jean-Michel PIETREMONT

le Maire



JEAN-MICHEL PIETREMONT

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 21/05/2019 à 18:26:16
Référence : f9cfdba5cecb2fda783d07d00f50fc2a394a931d